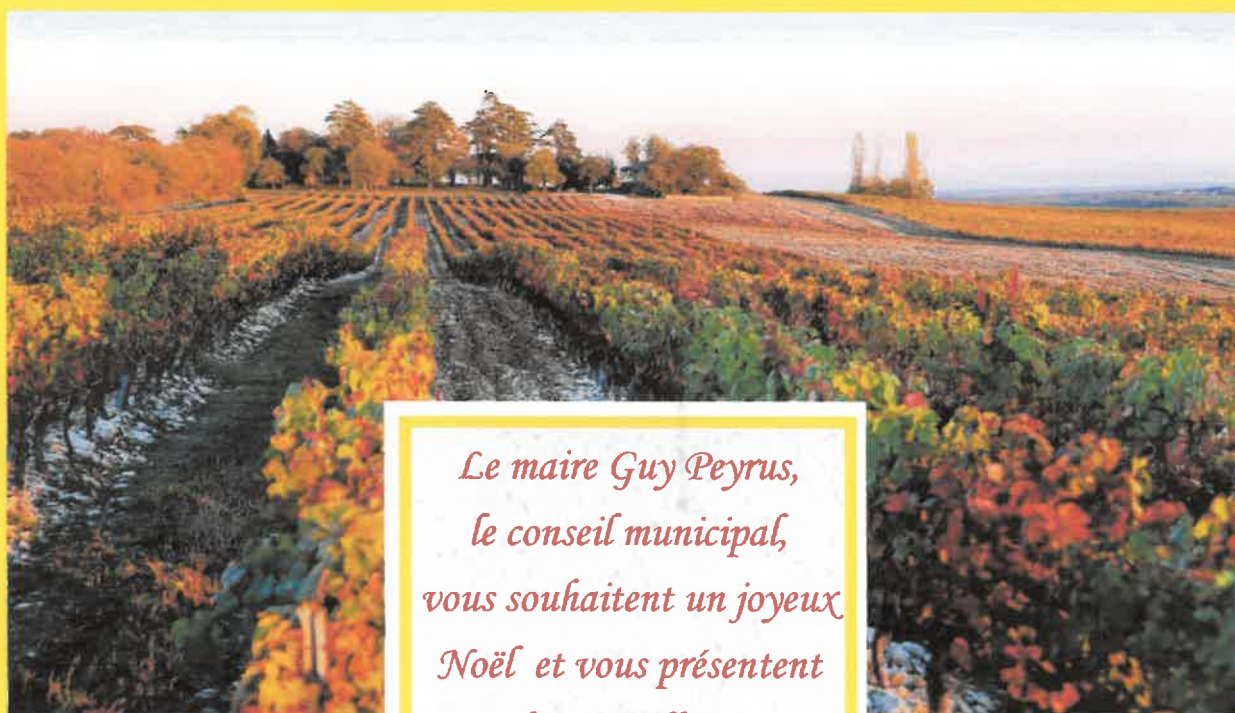


DÉCEMBRE 2022

Cieurac

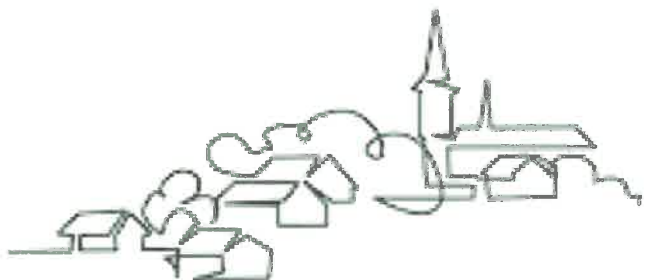
BULLETIN MUNICIPAL – N° 7



*Le maire Guy Peyrus,  
le conseil municipal,  
vous souhaitent un joyeux  
Noël et vous présentent  
leurs meilleurs  
vœux pour l'année  
2023*



## SOMMAIRE



### Attention :

Pour plus de souplesse et de disponibilité de toutes et tous, le maire ou les adjoints reçoivent sur RV (téléphonique ou par mail).



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture du Lot

Maintien du plan

Vigipirate

- Édito du Maire
- Délibérations du conseil municipal :  
*4 séances*
- PLUI  
*Enquête publique - Bilan PLH*
- Informations utiles : *les services*
- Travaux divers
- Plan Communal de Sauvegarde
- Site de la commune
- Éclairage public
- Sesel (*eau*)
- Saint-Jacques de Compostelle
- Mille mains à la pâte
- Les randos du souffle
- Suis tes pas (*association à Cieurac*)
- Le recensement à 16 ans
- Le Parc photovoltaïque
- L'école
- Le Comité des Fêtes
- Les commémorations
- L'ancien cimetière
- Deux sites d'autrefois
- Renseignements utiles

Bulletin municipal : Anne-Marie CADART





## LE MOT DE MONSIEUR LE MAIRE



Chères Cieuracoises, Chers Cieuracois,

Avons-nous des raisons d'être inquiets en cette fin 2022 ?...

Après deux années de pandémie, nous espérions une reprise de notre vie plus sereine mais entre les conflits, le dérèglement climatique, l'envol des prix ... nous devons nous adapter.

Au bilan, je considère que notre petite commune dispose de quelques atouts à utiliser ; nous devons faire preuve de résilience, réfléchir sur nos futurs investissements et fiabiliser l'existant. Année après année, la priorité demeure la maîtrise de notre budget de fonctionnement. Les maires se convertissent à la sobriété

Le projet phare « Cœur du Village » est amorcé avec l'appui technique du Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot.

Nos réflexions et nos souhaits, entre autres :

- créer du lien social,
- associer à cette étude, courant 2023, les Cieuracoises et Cieuracois par la mise en place de réunions de consultations, gage de leur adhésion au projet.
- faire de la transition écologique une priorité (panneaux photovoltaïques, etc. ...)
- être vigilants quant aux dotations futures, la Dotation Globale de Fonctionnement en particulier.

Enfin, cette période de fêtes qui approche, nous permet de retrouver notre cadre familial, amical, associatif... Nous mesurons alors que, chacun d'entre nous, frappé fortement par les événements, peut percevoir l'amitié, la solidarité, la force dans le collectif qui nous est propre. Nous avons donc toute raison d'espérer.

Comme tous les ans, avant Noël, nous aurons le plaisir de rendre visite à nos aînés.

Vous souhaitant une bonne lecture, le conseil municipal se joint à moi pour vous présenter nos vœux les plus sincères, vous souhaiter le meilleur pour vous, vos proches et tous ceux qui vous sont chers.

Votre dévoué, le Maire

Guy Peyrus

# LES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Depuis le bulletin n° 6 du mois d'avril 2022, le conseil municipal s'est réuni les :  
10 mai, 30 juin, 14 septembre, 7 novembre 2022, sous la présidence du Maire Guy Peyrus.  
Extraits des délibérations

## Séance du 10 mai 2022

Excusés avec procuration : 3

Excusé : 1

### **Nombre de votants : 13**

Lecture du PV du 30 mars 2022, il est adopté à l'unanimité.

#### **1. Achat terrain cadastré, section AH n° 669 et 243 à Cieurac.**

Terrain appartenant à M MIQUEL Michel qui en a fait la proposition.

Pour un montant de 18 639,00 € + frais de notaire.

Cette acquisition est prévue au budget de 2022, en dépense d'investissement.

Vote : 13 pour - 0 contre - 0 abstention

#### **2. Choix de l'Entreprise selon devis pour remplacement volets et porte de l'appartement au 1er étage de l'ancien couvent.**

Par manque de précisions sur les devis, report de la délibération décidé par Monsieur le Maire.

Vote : 13 pour - 0 contre - 0 abstention

#### **3. Remboursement d'une partie des panneaux de signalisation volés dans la commune en décembre 2021.**

Valeur 751,54 €, une partie remboursée par l'Assurance GROUPAMA : 411,40 €, l'autre partie 339,74 €, remboursée en un chèque par les répréhensibles.

Vote : 13 pour - 0 contre - 0 abstention

#### **4. Désignation du délégué local - collège des élus au Conseil National d'Action Sociale (CNAS).**

Madame Martine GALTIE propose sa candidature.

Vote : 13 pour - 0 contre - 0 abstention

#### **5. Participation aux frais de fonctionnement de l'école pour les élèves hors RPI.**

CREMPS : 1 élève - ESCLAUZELS : 1 élève  
Forfait de 600 € par élève.

Vote : 13 pour - 0 contre - 0 abstention

#### **6. Départ de la locataire de l'appartement situé au 1er étage de l'ancien couvent.**

Après état des lieux, la caution est restituée soit un mois de loyer : 317,91 €

Vote : 13 pour - 0 contre - 0 abstention

## Séance du 30 juin 2022

Excusés avec procuration : 5

Excusé : 1

### **Nombre de votants : 13**

Lecture du PV du 10 mai 2022, il est adopté à l'unanimité.

**1. Proposition d'avenant n° 1 à la convention de portage des repas pour la cantine scolaire.**  
Financement : 8 352 € / an (RPI) soit 2 088 € par an pour chacun des bénéficiaires.

Vote : 13 pour - 0 contre - 0 abstention

**2. Demande d'admission en non valeur de produits irrécouvrables de la part de la Trésorerie de Lalbenque.**

Le comptable n'a pu recouvrer les titres pour un montant de 26,00 €. Émission d'un mandat de cette somme.

Vote : 13 pour - 0 contre - 0 abstention

**3. Choix de la publication des actes et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel.**

Publicité par publication papier (commune de moins de 3 500 ha) ; accès dématérialisé dans un second temps.

Vote : 13 pour - 0 contre - 0 abstention

**4. Choix de l'Entreprise pour le remplacement des volets et de la porte de l'appartement de l'ancien couvent.**

Le devis de l'Entreprise LM MÉTALERIE est retenu pour un montant de 3 833,56 €

Vote : 13 pour - 0 contre - 0 abstention

## Séance du 14 septembre 2022

Excusés : 3

**Nombre de votants : 11**

Lecture du PV du 30 juin 2022, il est adopté à l'unanimité.

### **1. Changement de locataire au 1<sup>er</sup> étage de l'ancien couvent.**

Le logement est vacant depuis le départ de Madame PLA le 31 mai 2022.

Avec l'accord du conseil municipal Madame Marion MOREL BASSOUL prendra possession de l'appartement au 1er septembre 2022 pour un loyer de 333,05 €/mois. La caution est équivalente à un mois de loyer et versée de jour de la prise de possession du logement.

Vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention

### **2. Augmentation du prix de la cantine à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 selon le tarif de Lalbenque.**

**4,60 €** au lieu de 4,50 €, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 comme le propose la Mairie de Lalbenque.

Vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention

## Séance du 7 novembre 2022

Excusés : 2

**Nombre de votants : 12**

Lecture du PV du 14 septembre 2022, il est adopté à l'unanimité.

### **1. Adhésion aux services du pôle numérique du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot (CDG 46).**

Vu les articles du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles du Code des Relations entre le public et l'administration,

Vu l'ordonnance portant partie législative du code de la commande publique,

Il est nécessaire de renouveler notre convention d'adhésion avant le 31 décembre 2022.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Vote : 12 pour - 0 contre - 0 abstention

### **2. Éclairage public - Modification des conditions de mise en service et de coupures.**

Vu les articles qui chargent le Maire de la police municipale,

Vu le Code civil, le Code de la Route, le Code Rural, le Code de la Voierie Routière et le Code de l'Environnement,

Le conseil municipal donne délégation au Maire pour prendre l'arrêté de police détaillant les horaires et modalités de coupure de l'éclairage public..

Vote : 12 pour - 0 contre - 0 abstention

### **3. Plan de gestion Unesco « Chemins de Saint Jacques de Compostelle ».**

Après l'exposé de Monsieur le Maire, vu les décisions, orientations et articles du code du patrimoine,

Le conseil municipal décide :

D'approuver ce Plan de Gestion Local, qui sera transmis à l'Agence Française des Chemins de Compostelle avant de faire l'objet d'un arrêté inter-préfectoral, puis déposé auprès du Centre du Patrimoine Mondial de l'Unesco.

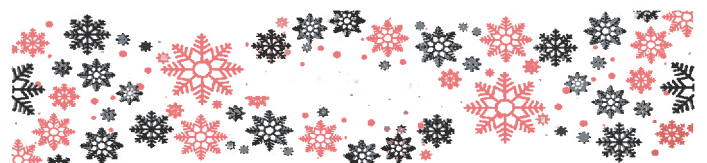
Vote : 11 pour, 1 contre, 0 abstention

**Délibérations 2 et 3 de cette séance : voir page11.**

---

***Pendant les fêtes de fin d'année la mairie sera fermée du 23 décembre 2022 au 2 janvier 2023. Merci de votre compréhension***

***M. le Maire et son conseil municipal vous présenteront leurs vœux pour cette nouvelle année courant janvier 2023. La date vous sera communiquée personnellement.***







*Une réunion permettra d'analyser et valider les réponses à donner aux requêtes des administrés et au rapport du commissaire-enquêteur, ainsi que les modifications éventuelles en découlant.*

Suite à l'arrêt du PLUi en novembre 2021, 4 communes de l'agglomération du Grand Cahors (Saint Cirq Lapopie, Crayssac, Montgesty et Saint-Pierre-Lafeuille) ont rendu un avis défavorable par délibération. Il est donc réglementairement nécessaire de procéder à un nouvel arrêt du document.

Ce nouvel arrêt intégrera l'analyse des avis défavorables, mais également les erreurs et oublis remontés par l'ensemble des communes, dans un souci d'optimisation des délais. Ce dernier volet, même s'il s'écarte légèrement du cadre réglementaire, a été validé par les services de l'Etat.

Eu égard aux difficultés Ressources Humaines en interne et à la fin du marché avec le bureau d'études Citadia en novembre 2021, la collectivité a validé la proposition de prestation de ce même bureau d'études pour un accompagnement jusqu'à l'approbation du PLUi.

### **Cette mission se déroulera en 3 phases :**

- 1- Mise au point du nouveau document du PLUi destiné à l'arrêt, entre juillet et novembre 2022.**  
Cette étape comprend l'analyse des avis défavorables, la prise en compte des demandes dans les délibérations communales, la rédaction d'un "dossier-minute" d'arrêt du PLUi pour présentation aux **Personnes Publiques Associées** avant consultation officielle, ainsi que la réalisation d'un bilan de la concertation.
- 2- Mise au point du dossier soumis à enquête publique et consultation des personnes publiques associées (PPA), entre décembre 2022 et mars 2023.**  
Des réunions avec le comité technique et le comité de pilotage seront organisées avec Citadia pour analyser les avis des PPA avant l'ouverture de l'enquête publique afin d'y intégrer une note en réponse aux avis des PPA.
- 3- Analyse du rapport d'enquête publique et préparation de l'approbation du PLUi, entre juillet et août 2023, votée lors d'un Conseil Communautaire..**



### **Bilan PLH**



Un diagnostic du Programme Local de l'Habitat du Grand Cahors est en cours de réalisation ; le PLH doit s'articuler avec les autres documents stratégiques tels le Scot, la loi Alur, Climat et Résilience ... Les communes sont contactées sur le constat de leur habitat.

Une rencontre avec Madame Geneviève Lasfargues, Conseillère Régionale - Vice Présidente à Cahors (Habitat) et les élus de Cieurac s'est déroulée le 12 juillet dernier. .../...



...../..... Il s'agissait d'évaluer en terme d'importance les tendances actuelles et projets en matière d'habitat, thèmes principaux :

- L'accès à la construction **Fort**
- Les résidences secondaires **Faible**
- Achat de logement **Rare**
- Le locatif **Faible**
- Les logements communaux **5**
- L'habitat ancien **Moyen**
- Public jeune, âgé **Les 2**
- Logements dégradés **Rares**

**Propriétés de la commune**  
**Problématique à faire avancer en priorité :**

1. L'organisation / orientation de la construction neuve.
2. L'accession à la propriété à coût abordable.
  - Jeunes
  - Actifs
  - Personnes âgées
  - Familles avec enfants
  - Personnes en difficulté sociale ou économique

## INFORMATIONS UTILES



### A L'HORIZON 2023

**4 perceptions pour le département du Lot :  
 Cahors, Figeac, Gourdon et Saint-Céré.**

Nouvelle organisation des impôts aux Finances Publiques de Cahors, suite à la fermeture de la perception de Lalbenque.

Nos interlocutrices sont Madame Corine COGNE, Inspectrice et Madame DA SILVA Directrice.

### Le bus France-Service



### PASSAGES À CIEURAC

**Vendredi matin : de 9 h 15 à 12 h 30**  
 devant la mairie **sans RV en 2023 :**

*Toutes démarches administratives numériques.*

*Permanence de la Direction des Finances Publiques à bord du bus.*

**Coordonnées : Tél. 07 62 60 96 94**  
**[busfranceservices@grandcahors.fr](mailto:busfranceservices@grandcahors.fr)**

**13 janvier**  
**10 février**  
**10 mars**  
**7 avril**  
**12 mai**  
**9 juin**  
**7 juillet**  
**4 août**



**INFORME :**

Renseignez-vous auprès de votre facteur, en bureau de poste ou en ligne : [laposte.fr/veillersurmesparents](http://laposte.fr/veillersurmesparents)

Appel gratuit : 0 800 000 011

- Visite du facteur & Journal Famileo
- Téléassistance 24/24, 7j/7j
- Repas livrés à domicile
- Médicaments livrés à domicile
- Tablette tactile simplifiée ardoiz@
- Téléphonie
- Assurances Santé et Accidents de la vie
- Prêt travaux adaptation de l'habitat
- Entretien du domicile



## TRAVAUX DIVERS ACHEVÉS ET EN COURS

### ■ Chœur de l'église

Les élus Jean-Claude CUBAYNES et Pascal MAUGER ont nettoyé le chœur de l'église et évacué une grande quantité de pierres abîmées. (photo ci-contre).

Début mai, l'Entreprise Jean-Luc POUSSOU a commencé la restauration. Celle-ci s'est terminée courant juin 2022

Menuiserie LALBERTIE DIDIER : attente des 2 portes donnant dans la sacristie et la chapelle, (à l'identique des anciennes portes).



### ■ Changement du portail de l'école

Début mai, l'Entreprise de Métallerie Antony VERNAC a installé un nouveau portail afin de sécuriser l'entrée de l'école.

Placé en retrait du précédent, le local EDF est ainsi accessible facilement.



### ■ Le petit patrimoine

Nettoyage de 6 fontaines et du lavoir du Rouquet.

Entreprise QUERCY CONTACT

La réparation d'un puits au lieu dit BOUZIES est commandée à l'entreprise POUSSOU MULTI SERVICES.



### ■ Isolation des combles dans les appartements communaux et volets

Entreprise ISO INTER : Isolation effectuée dans les 2 appartements au dessus de la mairie. Attente isolation des 2 appartements du Presbytère, de l'appartement du 1er étage de l'ancien Couvent (voir la faisabilité technique avec l'Entreprise) et, dans ce dernier, la pose de 3 volets est également en commande.

### ■ Numérotation des nouvelles habitations et des constructions en cours :

Après notre passage sur toute la commune, les plaques de numérotation des nouvelles habitations sont commandées. Elles seront, selon le cas d'avancement des travaux, portées à domicile ou en attente à la mairie : Entreprise SIGNAUX GIROD.

### ■ Changement de matériel éclairage du boulodrome

Économie avec ampoules LED : Entreprise REXEL

### ■ Fontaine de Font Grande

Suite à la dégradation du site, Monsieur le Maire a porté plainte à la GENDARMERIE et contacté l'Assurance GROUPAMA pour ces dommages.

### ■ Territoire d'Energie du Lot

La FDEL informe que 4 candélabres sont en attente.

### ■ La fibre Orange

La fibre est déployée à Cieurac au cours du 2ème semestre 2022.

L'Entreprise INEO, sous traitante d'ORANGE, effectue les travaux selon les directives de la Société.

La mairie a contacté celle-ci à plusieurs reprises : toute la commune doit être desservie début 2023.

## PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

Les événements affectant la population et susceptibles de déstabiliser nos organisations peuvent avoir des causes très variées. Le plan s'organise sous l'autorité du Maire.

Le PCS est un outil support pour la phase « post-urgence ».

### Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

- catastrophe majeure,
- accident "courant" (transport, incendie...),
- dysfonctionnement des réseaux (transport, énergie, eau...),
- phénomènes climatiques,
- problèmes sanitaires (canicule, méningite, légionelloses...).

Quel que soit le cas, les réponses apportées doivent être rapides et adaptées pour éviter d'être débordés par les conséquences matérielles ou médiatiques et ainsi ne pas basculer dans la crise.

Actions réflexes de la commune :

1. Evaluer la situation : que se passe-t-il sur le terrain ? Les évolutions possibles ?
2. Alerter : les services de secours, la préfecture, la population concernée.
3. Mobiliser : les équipes municipales pour assurer les actions urgentes.
4. Mettre en sécurité : participer à la mise en place des périmètres de sécurité, à la diffusion des consignes et l'évacuation de la population si nécessaire.
5. Héberger et ravitailler : préparer les bâtiments municipaux pour recevoir les personnes déplacées.
6. Renseigner les autorités : rester en relation avec la préfecture.
7. Communiquer : participer à l'information permanente de la population, répondre aux sollicitations des médias.

Après la période Covid, ce PCS est en cours d'actualisation, en tenant compte de son contenu spécifique et de l'augmentation de notre population.

## **L'UNION FAIT LA FORCE ... A l'avance, merci de votre implication**

Lors du mandat précédent, des élus et non élus volontaires étaient membres d'un groupe dénommé « cellule coups durs », pour alerter et intervenir dans la mesure des dégâts constatés sur la commune (lors de tempête par exemple).

Fin novembre dernier, une rencontre avec ce groupe s'est tenue en mairie afin de faire le point ; il serait souhaitable d'élargir au mieux ce dispositif en accueillant de nouveaux participants *au sein de chaque hameau*. La disponibilité d'outils et matériels divers serait également intéressante.

Les coordonnées du groupe seront remises à chaque personne pour une communication rapide, particulièrement lors d'un problème localisé.

Il est à préciser qu'un avenant à l'assurance GROUPAMA sera mis à jour en bonne et due forme.

Pour tous renseignements quant à votre participation ou vous inscrire :  
contacts : [mairiecieurac@orange.fr](mailto:mairiecieurac@orange.fr) - Tél. 05 65 31 63 48

## **LE SITE DE LA COMMUNE**

Nous souhaitons, comme nos administré(e)s, que **le site web de CIEURAC** vive à nouveau. Une formation au CDG\* est programmée en novembre et nous ferons rapidement le maximum.

### **\* Hébergement par le Conseil Départemental de Gestion**

Une formation est indispensable pour la prise en main de l'outil de gestion d'un site web communal : utilisation d'un logiciel spécifique de manière à ce qu'il soit compréhensible par les navigateurs et qu'il s'affiche bien sur l'écran de nos futurs visiteurs.

Tout cela s'apprend, et demande à être manipulé souvent pour bien l'utiliser. La gestion des sites internet peut s'avérer complexe et chronophage.



**Le site internet de la commune arrive à terme le 31/12/2022.**

*Modalités obligatoires dans le procès verbal du conseil municipal du 7 novembre 2022 , délibération n° 2, page 5.*



## ÉCLAIRAGE PUBLIC

Modification des conditions de mise en service et de coupures, pour limiter la pollution du ciel nocturne et générer des économies de fonctionnement. L'éclairage public pourrait être coupé en milieu de nuit, dans les zones et aux heures de très faible fréquentation.

Monsieur le Maire a pris un arrêté de police détaillant les horaires et modalités de coupure de l'éclairage public.

**Il est prévu d'éteindre 80% des 68 points lumineux de l'éclairage public de la commune (LED) de 23 h 30 à 5 h 30 à partir de 2 janvier 2023 :**

Lotissement de Haute-Serre, Pech de Lagraille, Le Cayran, Mas de Graniou Est, Bouziès, Fouytery, Le Théron, Pauliac, Pech de Fos.

Il est prévu que 20 points lumineux de l'éclairage public restants soient équipés d'horloges astronomiques afin d'harmoniser l'ensemble de l'éclairage public.

### **SESEL : FIN NOVEMBRE 2022 : AVIS FAVORABLE DE L'ARS SUR LA QUALITÉ DE L'EAU**

#### **CIEURAC : SESEL (Station du Tréboulou)**

**Syndicat des Eaux du Sud-est du Lot** - Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif : indicateurs **exercice 2021**

Nombre d'abonnés	1 637	/	Fourchette de tarifs : de 1,67 à 4,20 € / m <sup>3</sup>
Nombre d'habitants desservis	5 169		
Volume facturé	114 709 m <sup>3</sup>		
Nombre d'ouvrages	19 STEP		(Station d'Épuration des eaux usées)

### **PLAN DE GESTION LOCALE UNESCO « CHEMINS DE SAINT JACQUES DE COMPOSTELLE »**

Le comité du patrimoine du patrimoine mondial de l'Unesco a inscrit, le 5 décembre 1998 sur la liste du Patrimoine Mondial le bien : « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France ».

Décision du Comité interrégional du bien Unesco « Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France » du 1<sup>er</sup> octobre 2020, de se mettre en conformité en engageant l'élaboration d'un Plan de Gestion pour l'ensemble du bien en série ainsi que pour chacune de ses composantes.

Ce document comporte un programme d'actions pour la période 2023-2027 qui vise à améliorer ou maintenir son état de conservation ainsi que celui de ses abords, à assurer une médiation de qualité, à accompagner un développement touristique et économique durable, et à pérenniser les échanges entre les composantes au sein de la série « Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France », et au-delà.

Le dossier sera transmis à l'Agence Française des Chemins de Compostelle avant de faire l'objet d'un arrêté inter-préfectoral, puis déposé auprès du Centre du Patrimoine Mondial de l'Unesco.

## REMERCIEMENTS AUX BÉNÉVOLES

### MILLE MAINS À LA PÂTE

Initiée en 2015, l'opération

« 1000 mains à la pâte » poursuit sa tâche :

Un collectif d'associations du Grand Cahors s'est mobilisé pour une journée de convivialité autour du Chemin de St Jacques de Compostelle.

La valorisation de ce bien doit être l'affaire de tous, habitants et réseau associatif local, (le travail formidable d'une centaine de bénévoles).

En saluant et en suivant l'initiative engagée par l'association des 1 000 mains à la pâte, le Grand Cahors a animé cette manifestation ces 5 dernières années.

La vocation est de rendre le GR 65 plus attractif pour les 16 000 randonneurs qui l'empruntent chaque année, un chemin qui est un atout et une chance pour le territoire.

Avec le soutien des communes du **GR65, Cieurac (4 kilomètres sur notre commune), Cahors et Labastide-Marnhac**, les associations ont convié les marcheurs le **samedi 1<sup>er</sup> octobre**.



### LES RANDOS DU SOUFFLE

**Dimanche 16 octobre 2022 :**

**5<sup>ème</sup> édition pour la recherche « Vaincre la Mucoviscidose »**

L'association a été créée en 2018 pour recueillir des fonds contre la mucoviscidose. Rappelons que cette maladie est génétique, la plus fréquente en France avec 700 cas diagnostiqués.

Lors de cette manifestation, de nombreux sportifs ont donné du souffle en s'élançant, de Lalbenque, à leur rythme et sans objectif de classement sur les parcours VTT de 35, 45 et 60 km (264 vététistes) ainsi que les randonnées pédestres de 5, 10 et 20 km (322 marcheurs).



Parmi les participants, Philippe BENETTON, ancien joueur international de rugby était le parrain de cette épreuve ; Il a tenu à être présent sur les chemins en courant sur 20 km pour cette honorable cause.

Les participants sont passés à **Cieurac**, Le Montat et les alentours. *Les balisages, retirés en amont à plusieurs reprises ont hélas perturbé nos sportifs !* . A l'arrivée, au gymnase de Lalbenque, une collation appréciée a permis de partager un moment convivial.

L'équipe organisatrice remercie chaleureusement l'ensemble des participants, les donateurs, les sponsors et les bénévoles. Grâce à eux et à cet élan de générosité près de 8000 € vont être reversés à l'Association Nationale.

**AUTRE MANIFESTATION : Rando de Noël, le 18 décembre 2022**

**L'association VTT LALBENQUE** organise une randonnée VTT et pédestre avec trail non chronométré qui passera sur le territoire de **Cieurac**. Les plans ont été adressés en mairie avec le récépissé de la déclaration en Préfecture du Lot.

Les sociétés de chasse sont informées des secteurs parcourus.



## « SUISTES PAS » UNE ASSOCIATION SUR CIEURAC

Madame Linda BONNEL est Présidente de l'Association « Suis tes pas », basée à Cieurac, place du Cayran.

Les statuts et documents officiels ont été adressés à la mairie.

L'association a pour objectif de promouvoir la convivialité au travers de spectacles vivants auprès du grand public, mais également auprès des personnes dont la vie se trouve en difficulté (maisons de retraite, hôpitaux, foyers pour personnes handicapées ...).

L'association souhaite effectuer une première représentation à Cieurac, adressée au grand public dans la salle polyvalente de la commune.

Un tour de chant et une pièce musicale sont à venir.



## LE RECENSEMENT À 16 ANS - Rappel des démarches

Pour chaque jeune Français de 16 ans, le recensement doit être effectué pour :

- participer à la journée défense et citoyenneté (JDC).
- passer le cas échéant, des concours et examens d'État avant l'âge de 25 ans: CAP, BEP, baccalauréat, .
- permis de conduire.
- être inscrit d'office sur les listes électorales dès 18 ans



### Où et quand se faire recenser :

Le jeune doit se faire recenser auprès de la mairie de son domicile, dans les trois mois qui suivent son 16<sup>ème</sup> anniversaire. Si les délais sont dépassés, il est toujours possible de régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans, en procédant de la même manière que pour un recensement classique.

*À savoir : en cas de handicap dispensant de la JDC, il faut présenter dès le recensement un certificat médical d'inaptitude.*

Le jeune doit, jusqu'à l'âge de 25 ans inclus, signaler tout changement de domicile ou de situation familiale ou professionnelle au centre du service national de sa région dont l'adresse se trouve sur le site du ministère de la Défense ([defense.gouv.fr/jdc](http://defense.gouv.fr/jdc)). Il faut aussi signaler toute absence de son domicile habituel supérieure à 4 mois.

La mairie délivre une attestation à l'issue du recensement.

Cette attestation est demandée au jeune jusqu'à ses 25 ans pour passer les concours et examens d'État. Le jeune doit conserver son attestation de recensement.

## UN PARC PHOTOVOLTAÏQUE À CIEURAC



à droite le président

Guillaume COULON

Vendredi 20 mai à 18 h, dans la salle polyvalente de la commune,

**l'Association FIL D'OHM** a tenu une réunion publique, annoncée de façon individuelle aux Cieuracois.

Six membres de l'association sont présents et participent à de nombreux échanges intéressants.

La finalité du projet de FIL D'OHM, créé en 2019, consiste au développement d'énergies renouvelables et citoyennes en implantant sur la commune un premier parc photovoltaïque.

Une rencontre s'était déroulée à Cieurac en février dernier avec les membres du conseil municipal ; celui-ci avait adhéré à la faisabilité d'une pré-étude.

Le terrain concerné, d'une surface de 4 000 m<sup>2</sup>, est une ancienne décharge, fermée depuis des dizaines d'années ; une expertise technique pour le sol et le respect de la biodiversité a été réalisée.

600 panneaux solaires portés sur une structure de poteaux bois alimenteraient (symboliquement) la population de Cieurac (600 habitants) soit 300 mégawatts/h/an, avec accès à la ligne moyenne tension et un flux allant au plus près.

L'association - partenaire d'Enercoop, coopérative d'électricité verte et locale - est également soutenue par tous les partenaires institutionnels : Adème, DDT, DREAL, Chambre d'Agriculture, Région Occitanie ...

Le but ultime est de développer une grappe solaire au sein du Grand Cahors en tenant compte de l'arrêt du PLUI d'ici 2023. Quelques réticences dans la salle.

Le Grand Cahors doit apporter une subvention et communiquer dans ses différents supports.

Il s'agit d'un premier pas vers une nouvelle ère propre, indépendante et solidaire.

Le projet suit son cours.

L'association a pris soin de consulter la collectivité et les partenaires territoriaux via la Direction Départementale des Territoires pour vérifier l'absence d'impacts négatifs.

La ligue de Protection des Oiseaux a été sollicitée pour un inventaire de la biodiversité et sera mobilisée pendant les phases de chantier puis de production pour mesurer l'impact sur la faune et la flore. Il faut privilégier les travaux hors des période de nidification et maintenir quelques pierriers pour les lézards entre autres.

Le choix des clôtures de type Ursus serait privilégié. Celles-ci permettent une libre circulation de la faune et s'intègrent mieux dans le paysage.

REPORTAGE FR 3  
RÉGIONS le 13.1.2021





# LE RPI - ÉCOLE DE CIEURAC

## TROISIÈME TRIMESTRE 2021 / 2022

Parmi les principales activités des 2 classes de Cieurac, notons le prix obtenu par les CM1 / CM2 :

Écriture d'un conte à partir des éléments du patrimoine. Ce défi autour de la culture littéraire occitane était proposé par *Cindy Manso, Conseillère Pédagogique Langue et Culture Régionales de l'Inspection Académique du Lot*.

Les élèves ont découvert 5 contes issus de la culture occitane puis ils ont participé à un concours d'écriture autour du thème du DRAC (dragon).

*Cieurac et Gramat ont laissé libre cours à leur imagination en participant au concours final : créer leur Drac ou leur Draquesse vivant dans le Lot.*

*Le Drac est un animal fabuleux qui fait partie du folklore en Occitanie .*

« **Marco et le Faucon** » le conte créé par les CM1-CM2 de Cieurac s'est hissé à la **3<sup>ème</sup> place** du concours dont le jury était composé des élèves des classes participantes.

Sur le podium à leurs côtés : les CM1-CM2 bilingues de Gramat et les CE2-CM1-CM2 bilingues d'Assier.



**Le dernier conseil d'école du RPI pour l'année 2021/2022 s'est tenu le 24 juin dans la Mairie d'Aujols.**

**Données des effectifs prévus et répartition pédagogique rentrée 2022 :**

FLAUJAC-POUJOLS			AUJOLS		CIEURAC		
PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
15	15	22	9	13	13	19	8
52			22		40		
TOTAL 114							

**FÊTE des ÉCOLES DU RPI - Salle des fêtes de Flaujac-Poujols : le 26 juin 2022**



Les plus grands, accompagnés par un guitariste.

Merci aux professeurs des écoles, aux agentes et aux parents pour l'organisation des diverses danses, chants et la réalisation des nombreux costumes.

L'implication de tous pour cette matinée festive, variée, et haute en couleurs était remarquable.

## Armelle Bajus part à la retraite

Le maire Guy Peyrus a rappelé le rôle essentiel des enseignants : Armelle est compétente, discrète et sait se faire respecter.

Professeur des écoles à Cieurac - classe CE2 / CM1 - Armelle prend sa retraite en cette fin d'année scolaire 2021/2022. Un repos mérité après de nombreuses années d'enseignement.

Armelle a toujours été appréciée par ses collègues, la directrice Émilie Faurie, les agentes de l'école : Brigitte, Oliviane, Cindy, et par les élèves, année après année.

Le verre de l'amitié et une gerbe de fleurs de la part de la Municipalité et de ses ami(e)s lui sont offerts.

Madame Marie-Cécile FEL lui succède à cette rentrée.



## RENTRÉE 2022/2023

**Judi 1er septembre 2022**

**Répartitions des effectifs à l'école de Cieurac :**

**Monsieur Stéphane ROBIN** est le remplaçant de **Madame Émilie FAURIE** (pour raison de santé).

**Classe de M Stéphane ROBIN : 12 CM1 et 8 CM2**

**Classe de Mme Marie-Cécile FEL : 7 CM1 et 13 CE2**

Le poste de Mme Marie-Cécile FEL est un 3/4 temps ; Madame Aurélie CORDIER assurera la classe un jour par semaine (le jeudi) en étroite collaboration avec l'enseignante titulaire.

*En amont plusieurs équipements ont été aménagés : un banc supplémentaire dans la cour ; dans les 2 classes : éclairage approprié aux normes économiques, poignées de portes changées, panneaux de liège souhaités par les enseignants. .*



***Le premier conseil d'école du RPI pour l'année 2022/2023 s'est tenu le 20 octobre dans la Mairie de Flaujac-Pujols***

**Adoption du règlement intérieur de chaque école**

*Premiers projets à Cieurac :*

- **Les incorruptibles : 6 livres à lire.**
- **Vie des écoles, sécurité, activités :**

Les élèves se rendront à Cahors le 9 décembre pour une visite au musée Henri Martin et un spectacle au théâtre. (accompagnement de Mmes Le Tulzo et Delapize).

Un conte musical préparé avec 2 classes du Groupe Sud se déroulera à l'auditorium le 27 mars 2023.

D'autres activités sont en préparation.

Participation de la mairie pour les transports : Entreprise Raynal.

## RANDONNÉE

Après la soirée théâtre en avril le Comité des Fêtes de Cieurac a organisé une randonnée , festive et familiale, le **dimanche 22 mai**.

Plus de 50 participants au départ.

Le matin, sous un soleil déjà ardent, un circuit d'environ 2 heures dans les chemins environnants, s'est terminé au lac du Fraysse.



Le verre de l'amitié attendait les marcheurs avant de déguster les grillades.

L'après-midi, après une pause méritée, des jeux en équipe ont "opposé" dans la bonne humeur les sportifs des différents lieux dits de Cieurac.



## LA FETE DE CIEURAC

**Samedi 30 et dimanche 31 juillet**

La fête du village a rassemblé plus de 450 personnes tout au long du dernier week-end de juillet.

Concours de pétanque suivi du repas dansant le samedi, avec la participation de 250 convives environ.

Vide-grenier, animations tout au long du dimanche et soirée « guinguette »

autour d'un repas galettes saucisses pour clôturer ce week-end festif.

Les membres du Comité des Fêtes remercient les Cieuracois pour leur accueil lors des aubades.

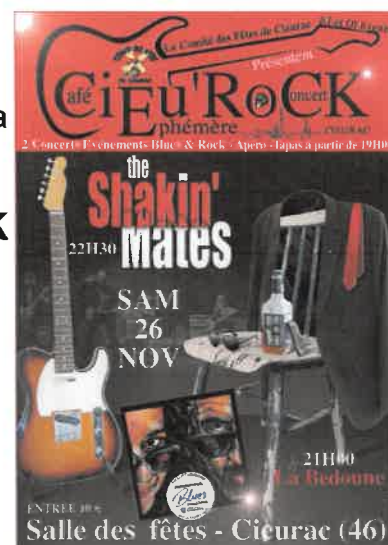
Commémoration au Monument aux Morts, dimanche midi, avec la Municipalité.

## SOIRÉE MUSICALE : le 26 novembre CAFÉ CIEU'ROCK avec LOE (Lot of Events)

### 2023 : PROCHAINES ANIMATIONS



- **11 Février :** Repas karaoké
- **21 Mai :** Randonnée Familiale
- **29 et 30 Juillet :** Fête du village thème «La Féria»
- **25 Novembre :** Soirée musicale ou théâtre



## COMMÉMORATIONS 2022

**Le 19 mars, le 8 mai et le 11 novembre sont commémorés à leurs dates précises. Seul le 14 juillet est reporté à la fin du mois, le dimanche, et célébré avec le Comité des Fêtes.**

### Dimanche 8 mai

Monsieur le Maire Guy Peyrus accueille et remercie les familles et les élus réunis à 11 h 30 au Monument aux Morts de la commune, pour la célébration du 77<sup>ème</sup> anniversaire de la victoire du 8 mai 1945, la capitulation de l'Allemagne nazie et la fin de la guerre mondiale ;



il salue le porte-drapeau de la commune Georges Colotte.

Dépôt d'une gerbe puis une élue donne lecture du message de Geneviève Darrieussecq, secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Armées.

Après la lecture des noms des combattants morts pour la France, une minute de silence est respectée, puis la sonnerie aux morts, suivie de la Marseillaise.

Tous les participants se sont retrouvés pour partager le verre de l'amitié.



### Dimanche 31 juillet (report de la commémoration du 14 juillet)

A 11 h 30, comme tous les ans lors de la fête de la commune, une célébration au Monument aux Morts, avec dépôt de gerbe, réunit le Maire, les élus, les membres du Comité des Fêtes et les habitants de Cieurac.

Aurélien Pradié, réélu député pour un deuxième mandat a honoré de sa présence cette célébration..

Toutes les personnes présentes ont pu échanger lors du vin d'honneur offert traditionnellement par la municipalité.

### Vendredi 11 novembre

Célébration du 104<sup>ème</sup> anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918. Discours écrit par le Maître des armées M. LECORNU et Honneur aux 2 soldats morts pour la France au Mali.

Monsieur le Maire donne également lecture du message de l'Union Fédérale des Anciens Combattants.

Il remercie les Cieuracois, le conseil municipal, le porte-drapeau et le jeune élève en CM2 de Cieurac. qui a lu les noms des morts pour la France inscrits sur le Monument.



Avant de se séparer, un moment convivial et traditionnel s'est déroulé à la Mairie.





## L'ANCIEN CIMETIÈRE

Les Démarches sont en cours.

Jusqu'au 21 février 2022, la reprise des concessions perpétuelles se réalisait à la suite d'une procédure dont la durée était d'environ trois ans. Le concessionnaire ou ses ayants droit disposaient d'un délai de trois ans pour réagir et conserver leur concession. La loi 2022-217 du 21 février 2022 modifie cette procédure.

Le délai d'attente pour la reprise d'une concession passe de trois à un an. En effet, la loi 2022-217 du 21 février 2022 énonce que si "un an après la publicité régulièrement effectuée" la concession est toujours en état d'abandon "le maire a la faculté de saisir le conseil municipal, qui est appelé à décider si la reprise de la concession est prononcée ou non". Il n'est pas interdit de reconduire ce nouveau délai de un an si les obligations du procès-verbal se trouvent prolongées.

Fin 2022, les panneaux affichés, l'année précédente, devant chaque sépulture non identifiable, n'ont pas apporté de renseignements à la commission.

En 2023, les recherches se poursuivront : Etat civil Communal et Départemental. etc. ...

Les familles susceptibles d'être concernées et pouvant nous apporter quelques renseignements recevront une Lettre Recommandée Accusé de Réception (procédure obligatoire).

Ensuite, se déroulera la visite officielle du Maire (Officier de Police Judiciaire) et des responsables de « la commission cimetière » aux fins de dresser un procès verbal. Celui-ci sera affiché à la porte du cimetière et à la mairie.

Doivent figurer sur ce document :

- L'emplacement exact de la concession.
- L'état dans laquelle elle se trouve.
- La date de l'acte de concession, le nom des parties qui ont figuré à cet acte, le nom de leurs ayants-droits et les défunts inhumés dans la concession.
- La copie de l'acte de concession est jointe si possible au procès-verbal. Si l'acte de concession fait défaut, il est dressé par le maire un acte de notoriété constatant que la concession a été accordée depuis plus de trente ans.
- Le procès-verbal sera signé par le maire et par les personnes qui ont assisté à la visite des lieux. Il modifié, par 3 affichages à 15 jours d'intervalle pour éventuellement identifier de nouvelles données.

Souvent,  
la transcription des  
archives demande un  
peu de temps ...



### Une ancienne grange dîmière située dans le virage après le château de Cieurac

■ Une **grange dîmière**, **grange dîmeresse**, souvent aussi nommée *grange aux dîmes* dans les intitulés locaux, est un bâtiment qui avait pour fonction, entre autres, de servir à entreposer la collecte de la **dîme**, impôt de l'ancien régime portant principalement sur les revenus agricoles collectés en faveur de l'Église catholique.

Bien que cet impôt puisse être versé aussi en argent, il était très souvent perçu en nature, un dixième de la récolte, qui était regroupé dans ces vastes granges dîmières dépendantes d'un monastère ou d'un dignitaire qui se chargeait ensuite de le redistribuer aux différents bénéficiaires de la région.

Il reste un certain nombre de ces granges, datant du **XII<sup>e</sup> siècle** au **XVIII<sup>e</sup> siècle**, disséminées dans la campagne. Elles sont caractéristiques par leur surface importante sur un plan rectangulaire

Après la révolution, ces bâtiments ont été abandonnés, puis reconstruits et réhabilités pour divers projets. A Cieurac la grange est connue pour sa fonction de moulin à eau au **XX<sup>e</sup> siècle**. « moulin à cheval ou manège utilisé pour moudre le grain ». (actuellement à l'état d'abandon).



### Le four banal au Mas de Graniou

■ Les nobles et gens d'église, même le curé, sont sujets à la bannalité, quand la coutume ou le titre ne les en exceptent pas.

Cependant, malgré le droit de four banal, les gentilshommes résidant dans l'étendue de la seigneurie bannière, peuvent faire construire des fours dans leurs maisons, et y faire cuire le pain de leur table, celui de leurs domestiques et métayers, de crainte que leurs farines ne soient gâtées par le transport.

Mais ils doivent le droit de cuisson de pain au seigneur bannier, afin de ne pas lui causer de préjudice. (...)

On cuisait pour la semaine, la quinzaine, parfois plus, de gros pains chargés de mie sous une grosse croûte afin d'assurer la plus longue conservation naturelle possible.

« Les villageois devaient marquer leur pain en indiquant le jour du dépôt et donner une bûche de bois pour le cuire ».

Le noble percevait une redevance, souvent en nature, mais il devait en contrepartie entretenir le four et le chemin qui y conduisait.

*Le mot « ban » provient du vieux germanique « banna » qui signifie « commandement »*



*Les élus dans les années 2000 participent à la restauration du four*



## RENSEIGNEMENTS UTILES

### MAIRIE

#### Horaires d'ouverture au public

lundi, mardi, jeudi : 14 h - 18 h

mercredi : 9 h - 12 h

vendredi : 9 h - 12 h

Le maire reçoit

sur rendez-vous

1, place de la Mairie - 46230 CIEURAC

05 65 31 63 48 - mairiecieurac@orange.fr



### NUMÉROS D'URGENCE 24 h / 24

<b>Médecins Nuit - WE Jours fériés</b>	<b>3966</b>
Gendarmerie	17
Pompiers	18
Samu	15
Centre antipoison	05 61 49 33 33
CHU Cahors	05 65 20 50 50
Électricité- Énedis	0 810 333 046
Eau - Sésel	05 61 80 09 02
Urgences vétérinaires	3115

### CORRESPONDANTES LOCALES DE PRESSE

#### La Vie Quercynoise

Gisèle Miquel : giselemiquel46@gmail.com

#### La Dépêche du Lot

Anne-Marie Cadart : amcadart@orange.fr

### POUR CONNAÎTRE LA PHARMACIE DE GARDE LA PLUS PROCHE



Appelez le 3237  
Accessible 24 h / 24



### MIDI PYRÉNÉES

Médecine et soins dentaires

À PARTIR DE 20 H

Tél. 3966

Week-end et jours fériés

### SITES DES CONTENEURS

Rappel : depuis le lundi 7 mars 2022, toutes les collectes sont réalisées le matin, quel que soit le jour de l'année.

Merci de ne pas déposer des **encombrants** près des conteneurs, végétaux, mobilier, palettes, cagettes, gravas, etc. ...

Plier également les cartons vides  
avant de les déposer dans le conteneur vert

### DÉCHETTERIES

#### LALBENQUE

Lundi, mercredi, vendredi : 14 h - 18 h

Mardi, samedi : 9 h - 12 h

Fermeture : Jeudi, dimanche et jours fériés.

Renseignements : 05 65 20 17 46

#### CAHORS

Lundi, mercredi, jeudi et vendredi :

Mardi : 13 h 30 - 18 h

Samedi : 9 h - 12 h / 13 h 30 - 18 h

Renseignements : 08 91 65 72 78